

COMITE DE DIRECTION DE LA LIGUE FEMININE DE HANDBALL PROJET DE PROCES-VERBAL – REUNION DU 27 AOUT 2021

Membres présents : Nodjialem MYARO (Présidente de la LFH), Sébastien GARDILLOU (mandat donné par Olivier KRUMBHOLZ), Christophe CASSAN (représentant des entraîneurs), Gérard JUIN (représentant des médecins de clubs), Clément FORGENEUF (représentant des clubs de LBE), Florence MORAGLIA (présidente de la CNCG, personne qualifiée en matière de contrôle de gestion), Thierry WEIZMAN (représentant des clubs de LBE, procuration donnée par Jean-Marie SIFRE), Sabrina CIAVATTI (représentante des joueuses).

Assistent : Fabrice ARCAS, Pascal BOUCHET, Olivier BUY, Thibaut DAGORNE, Christian DUME, Vanessa KHALFA, Sophie PALISSE, Pierre PRADEAU, Grégory PRADIER, Gwenhaël SAMPER, Laëtitia SWED-BOBET.

Le 27 août 2021, le comité de direction de la LFH s'est réuni, sous forme de visioconférence intégrale. L'ordre du jour de la séance a porté sur les points suivants :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 juillet 2021
- Modifications du Protocole Covid-19

La réunion a débuté à 18h00.

Nodjialem MYARO introduit la réunion en rappelant l'ordre du jour et en précisant que l'évolution du contexte sanitaire lié à la crise du COVID-19 a conduit la commission médicale de la LFH à se concerter pour faire des propositions de modifications des dispositions règlementaires en la matière.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 juillet 2021

Nodjialem MYARO demande s'il y a des remarques concernant le projet de procès-verbal de la réunion du 28 juillet 2021.

Aucune remarque n'étant formulée, il est procédé au vote. Les membres du comité de direction de la LFH, présents et représentés, valident à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 28 juillet 2021 de cette instance.

Ce procès-verbal ainsi adopté sera publié sur le site internet de la LFH.

2. Modifications du Protocole Covid-19

Nodjialem MYARO laisse le soin à Gérard JUIN et Gwenhaël SAMPER de présenter les modifications que la commission médicale de la LFH propose d'apporter au Protocole COVID-19 de la LFH.

Au préalable, Gwenhaël SAMPER indique que les instances fédérales ont adopté un Protocole COVID-19 applicable à la D2F et qui, à certains égards, diffère de celui présenté ce jour. Toutefois, et sous réserve de l'adoption des modifications qui seront apportées au Protocole COVID-19 de la LFH, il sera proposé aux instances fédérales d'intégrer ces mêmes modifications dans le Protocole COVID-19 de la D2F afin d'aligner les dispositifs règlementaires entre les deux divisions.

Gérard JUIN précise quant à lui que ces modifications ont fait l'objet d'une concertation entre les membres de la commission médicale de la LFH afin, notamment, d'introduire les nouvelles mesures gouvernementales liées à la mise en œuvre du pass sanitaire et à la gestion des cas positifs dans l'effectif en fonction du statut vaccinal des joueuses et des entraîneurs.

Après discussions, il est proposé d'adopter les modifications apportées au Protocole COVID-19 en tenant compte des ajustements suivants validés en réunion :

- article 1 : préciser que la dérogation aux tests RT-PCR ou antigéniques hebdomadaires concerne les joueuses, entraîneurs et arbitres dont le statut vaccinal est complet *conformément à la réglementation en vigueur* ;
- article 3 : préciser qu'en l'absence de médecin sur la rencontre, la sanction applicable au club recevant est celui de *match perdu par pénalité* ;
- article 7.1 : Au terme de la période d'isolement pour une joueuse non vaccinée avec un résultat négatif au test à J0, la possibilité dérogatoire de participer à un match entre J+8 et J+11 interviendra après accord unanime de la commission médicale de la LFH, du médecin, du président, de l'entraîneur et de *la joueuse* du club concerné ;
- article 9 : supprimer la référence au registre des personnes autorisées en cas de huis clos à envoyer à la COC.

Procédant au vote, les membres du comité de direction de la LFH, présents et représentés, valident à l'unanimité le Protocole COVID-19 de la LFH intégrant les ajustements précités.

Ce Protocole ainsi adopté sera adressé à l'ensemble des clubs de la LFH et publié sur le site internet de la LFH. En outre, la présente décision du comité de direction sera soumise à la ratification de l'assemblée générale de la LFH conformément aux termes du mandat COVID.

L'ordre du jour ayant été épuisé, Nodjialem MYARO remercie tous les participants et clos la réunion.

La réunion prend fin à 19h15.



Nodjialem MYARO
Présidente de la LFH